



Délibération n°03/2019 - Bureau de la CLE du SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » du 13 novembre 2019

Avis sur la demande de déviation du cours d'eau de Magudas et mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, portée par SABENA TECHNICS sur la commune de Mérignac

Etaient présents : MME. ARNAULD, GUILLERME, RABIC ; MM. AMBLARD, BEYRAND, BOUCHON, CHERRAT, DISCAZEUX, LEBAT, JONCHERE, MAS, PLISSON, ROUSSEAU.

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés;

Vu la demande de déviation du cours d'eau de Magudas et mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, portée par SABENA TECHNICS sur la commune de Mérignac

Considérant l'absence de délimitation des zones humides par le critère sol,

Considérant l'absence d'analyse technique et économique du projet de création d'une zone humide et l'absence du plan de gestion pluriannuelle de cette zone,

Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité :

Article 1: De donner un avis de non-conformité (Règle 2) du projet cité de déviation du cours d'eau de Magudas et mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales au SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés

Article 2: De recommander à l'Etat (police de l'eau) de demander au porteur de projet

- De revoir son protocole de délimitation des zones humides vis-à-vis du critère sol,
- De fournir une analyse technique et économique du projet de compensation,
- De fournir un projet de plan de gestion pluriannuel du site de compensation.

Article 3: En outre, en l'absence de dispositions spécifiques du SAGE vis-à-vis des rejets des eaux pluviales et du détournement de cours d'eau, la CLE recommande à l'Etat (police de l'eau) d'être particulièrement vigilant et de s'assurer :

- Du correct fonctionnement du système de traitement des eaux pluviales (hydrocarbures) pour éviter d'impacter la qualité du Magudas et de la nappe superficielle,
- Que le projet de détournement prévu comprenant la canalisation d'une partie du cours d'eau dont le sens d'écoulement aura été réorienté par deux virages à 90° n'engendre pas de problématique d'inondation sur le secteur et en aval.

Le Président de la CLE

Philippe PLISSON
Président de la CdC de l'Estuaire
Maire de St Caprais de Blaye